

COMMUNIQUE DE PRESSE

Santé des jeunes sous-main de justice en Grand Est : La direction interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) s'associent pour promouvoir leur santé.

Virginie Cayré, Directrice Générale de l'ARS Grand Est (ARS GE) et **Laurent Grégoire**, Directeur interrégional de la Protection judiciaire de la Jeunesse Grand Est (DIRPJJ GE) **ont signé une convention relative à la promotion de la santé en faveur des jeunes sous-main de justice**, ce mercredi 31 mai, dans les locaux du Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert et de l'Insertion de la PJJ à Nancy. **Cette convention 2023-2028 vient conforter et sceller une collaboration déjà effective depuis plusieurs années.**

Dans une démarche globale de promotion de la santé des adolescents sous-main de justice, la DIRPJJ et l'ARS ont décidé de renforcer leurs liens et structurer leur coopération au niveau régional pour améliorer la santé globale des adolescents qui échappent parfois aux dispositifs de droit commun. Les parties veilleront à articuler la stratégie Grand Est du programme PJJ, promotrice de Santé, avec les priorités du parcours de santé des enfants et des adolescents, inscrites dans le Programme régional de Santé (PRS) de l'ARS GE.

Le champ d'application de cette convention concerne prioritairement les domaines d'actions qui ne sont pas spécifiques aux jeunes pris en charge par la PJJ, mais qui méritent une attention particulière chez ce public :

- L'accès aux droits de santé et aux droits sociaux
- L'hygiène de vie (alimentation, activité physique, sommeil, ...)
- L'éducation à la sexualité, à la santé sexuelle et aux relations entre les personnes
- La prévention des conduites à risque (addictions avec ou sans substance, violences, ...)
- La santé mentale (prévention du suicide, prévention du mal-être, développement des Compétences Psycho-sociales)
- La santé environnementale

Un partenariat régional articulé autour de 2 axes principaux

1- Soutenir le développement de la promotion de santé et du bien-être des jeunes et des professionnels à la PJJ.

Cet axe se décline en 2 priorités :

- Le renforcement du lien entre l'ARS et la DIRPJJ d'une part, et les Directions territoriales de la PJJ en Grand Est et les délégations territoriales de l'ARS Grand Est d'autre part : les référents identifiés dans chacun des organismes participeront aux différentes instances de réflexion mises en place.
- L'intégration de la promotion de la santé et du bien-être au quotidien : l'ARS apportera une attention particulière au public PJJ et à leur famille, et accompagnera les équipes de la PJJ pour la mise en œuvre d'actions de prévention et de promotion de la santé répondant aux besoins identifiés.

2 - Faire évoluer la prise en charge des jeunes suivis par la PJJ dans une logique de parcours éducatif

Cet axe veille à inclure des jeunes sous-main de justice dans les parcours de santé que l'ARS promeut.

Le terme *parcours* est entendu comme une réponse adaptée aux différents stades de la prise en charge du jeune et de sa famille, dans une logique de prévention, d'accompagnement et de soin. Il s'agit de faciliter l'accès à la prévention et aux soins des jeunes suivis par la PJJ et de renforcer les coopérations avec les acteurs de la santé, notamment la santé mentale et la psychiatrie ainsi que la santé sexuelle.

Un comité de pilotage est chargé de suivre et coordonner la mise en œuvre et l'évaluation des actions prioritaires dans cette convention dont la déclinaison opérationnelle sera assurée par les délégations territoriales ARS et les directions territoriales PJJ.

Contacts Presse

Karine Pruvost
Assistante de communication
Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire
de la Jeunesse (DIRPJJ) Grand Est
03.83.40.86.13

dirpjj-grand-est@justice.fr

Laura Philis
Chargée des relations médias
Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est
03.83.39.29.76

ars-grandest-presse@ars.sante.fr

En savoir plus

La Direction interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

La Protection Judiciaire de la Jeunesse est la direction du ministère de la Justice chargée de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs, civile comme pénale.

En 2021, 137 500 mineurs ont été suivis par la PJJ sur le plan national toutes mesures et tous fondements juridiques confondus dont 14 035 ont été suivis par la PJJ dans le Grand-Est.

La DIRPJJ Grand Est gère plus de quarante établissements de milieu ouvert ou d'hébergement dans le secteur public et associatif. Son activité pénale représente 8 % de l'activité nationale.

www.justice.gouv.fr

L'Agence Régionale de Santé www.grand-est.ars.sante.fr

Le Projet Régional de Santé : [Schéma régional de santé 2023-2028](#)